

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE MARDI  
19 DÉCEMBRE 2017, À 19 H 00, AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-  
PAUL, (SALLE DU CONSEIL) ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS  
LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

THÉRÈSE LAMY  
LUC A. GOUDREAU  
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET  
MICHAËL PILOTE  
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire  
Monsieur JEAN FORTIN.

**MEMBRE ABSENT**

Aucun

**FONCTIONNAIRES PRÉSENTS**

Monsieur Martin Bouchard, directeur général  
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire  
de la présente assemblée.  
Monsieur Réjean Tremblay, trésorier et directeur financier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 00, Monsieur le Maire Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant  
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un  
moment de réflexion.

**17-12-521 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Monsieur le Maire demande au greffier, monsieur Émilien Bouchard, de faire  
lecture de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de  
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour à  
chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière  
impartie par la Loi;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite par le greffier de la Ville,  
monsieur Émilien Bouchard, séance tenante;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A.  
Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement  
résolu:**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté à savoir :

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
MARDI LE 19 DÉCEMBRE 2017 À 19 H 00  
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL  
(SALLE DU CONSEIL)**

*AVIS* vous est par les présentes donné par le soussigné, Émilien Bouchard, greffier de la Ville de Baie-Saint-Paul:

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Baie-Saint-Paul est convoquée par Monsieur le Maire JEAN FORTIN, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2018 ainsi que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

**MARDI LE 19 DÉCEMBRE 2017 À COMPTER DE 19 H 00**

**À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL AU  
15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL**

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture, présentation et adoption du budget 2018.
4. Lecture, présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020
5. Lecture et adoption du projet de règlement d'imposition pour l'année 2018 (R691-2017).
6. Adoption d'une résolution pour la publication du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations.
7. Période d'intervention des membres du conseil
8. Questions ou commentaires du public (note).
9. Levée de la présente séance.

*Note -Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.*

**DONNÉ ET FAIT EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 15<sup>ème</sup> JOUR DU  
MOIS DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT.**

Émilien Bouchard  
Greffier

Adoptée unanimement.

**17-12-522**     **LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2018**

*Étant donné qu'une copie du présent budget préparé pour l'année 2018 a été distribuée à tous les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire Jean Fortin procède à la lecture du document.*

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par le Greffier indiquant que le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations seraient adoptés lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017;

CONSIDÉRANT la lecture du budget de la Ville (le texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) faite séance tenante par Monsieur le Maire Jean Fortin et les explications données par ce dernier concernant les différents postes du budget 2018;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies et les commentaires formulés par certains membres du conseil;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu:**

QUE le conseil de Ville de Baie-Saint-Paul accepte le budget tel que lu et présenté pour l'année 2018 comme étant le budget de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'exercice financier de l'année 2018.

Adoptée unanimement.

**17-12-523**     **LECTURE, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020**

CONSIDÉRANT la lecture faite par le Maire, Monsieur Jean Fortin, du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 (le texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) ;

CONSIDÉRANT la distribution au préalable à tous les membres du conseil municipal du texte du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi que du mode de financement des divers projets qui y sont énumérés;

CONSIDÉRANT les explications fournies par Monsieur le Maire, Jean Fortin, concernant les différents items prévus au programme triennal en immobilisations et les commentaires formulés par certains membres du conseil;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame la conseillère Luc A. Goudreau, appuyé de monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu:**

QUE ce conseil accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi que le mode de financement qui y est proposé.

Adoptée unanimement.

**17-12-524**     **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018 (R692-2017)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement numéro R692-2017 a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil de Ville de Baie-Saint-Paul tenue le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT le projet de règlement portant le numéro R692-2017 distribué préalablement à tous les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'exercice financier de l'année 2018 furent adoptées par le conseil municipal lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour l'année 2018 de procéder à l'adoption d'un projet de règlement visant principalement à l'imposition de taxes tant générales que spéciales ainsi qu'à la fixation de tarifs exigibles pour les services fournis ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par Monsieur le Maire ainsi que par le Directeur Général ;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur le conseiller Luc A Goudreau, appuyé de monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu:**

QUE le projet règlement portant le numéro R692-2017 intitulé « Règlement visant l'imposition des taxes tant générales que spéciales, par catégorie d'immeubles, applicables sur le territoire de la municipalité, des tarifs exigibles selon le cas pour les services, des taux d'intérêts applicables ainsi que le nombre de versement pour l'année d'imposition 2018 » est adopté.

Adoptée unanimement.

17-12-525

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LA PUBLICATION DU BUDGET 2018 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT qu'il est du désir des membres du conseil de faire publier le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations adoptés séance tenante dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, en l'occurrence dans le journal Le Charlevoisien ;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Michaël Pilote, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :**

QUE le greffier soit et est par les présentes mandaté pour faire publier dans le journal Le Charlevoisien (l'Informateur) les textes du budget de l'année 2018 ainsi que du programme triennal d'immobilisations tels qu'approuvés par ce conseil lors de la présente séance.

QUE le Trésorier, sur réception des pièces justificatives, soit autorisé à faire le paiement relatif à la publication dans le journal Le Charlevoisien du budget 2018 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, le tout à même le poste budgétaire approprié et selon les méthodes habituelles de paiement.

Adoptée unanimement.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

-M. le conseiller Gaston Duchesne se dit satisfait du nouveau budget. Il mentionne que plusieurs décisions prises par les anciens conseils ont des

conséquences aujourd'hui. À ce titre, il cite les projets de l'hôpital, de l'aménagement de la rue Alfred Morin, de la résidence de l'Estuaire, etc. Tous ces projets qui ont nécessité des investissements et emprunts de la Ville contribuent à une augmentation du rôle d'évaluation et à des entrées fiscales supplémentaires. Également, Monsieur le conseiller informe qu'une conduite d'eau sera traversée cette année sous la route 138 et ce, afin de desservir certains contribuables situés dans la montée St-Antoine. Il termine en souhaitant une joyeuse période des Fêtes aux contribuables.

-M. le conseiller Ghislain Boily mentionne qu'il a apprécié cette première expérience de confection d'un budget municipal qui s'est déroulé dans le respect. Également, il mentionne qu'il a mené cette expérience comme s'il s'agissait d'un budget personnel. Il termine en souhaite une joyeuse période des Fêtes à tous et chacun.

-M. le conseiller Michaël Pilot se dit fier de ce premier budget. Il souligne l'apport supplémentaire en revenus de taxation du nouvel hôpital qui a aidé de façon significative la confection de ce budget 2018. Il termine en souhaitant de joyeuses fêtes aux contribuables.

-M. le conseiller Michel Fiset traite des éléments suivants :

- se dit fier du fait qu'il n'y ait pas de hausse reliée au taux de taxation
- dette de la Ville qui représente environ le quart du budget de la Ville ( 22% ). Ce qui représente un niveau acceptable d'autant plus que l'argent de la dette a servi en grande partie au renouvellement des infrastructures de la Ville.
- projet des marais salins
- augmentation de la richesse foncière de la Ville
- rencontre avec les cadres de la Ville
- importance de la participation des citoyens dans une démarche de réduction des dépenses de la Ville.

-Mme la conseillère Thérèse Lamy discute des quelques sujets suivants :

- importance accordée au respect du cadre financier de la Ville vs le maintien d'un niveau de service acceptable vs la réalisation de projets intéressants.
- importance des investissements publics et privés sur le territoire de la Ville depuis une dizaine d'années.
- défis des prochaines années.

-M. le conseiller Luc A. Goudreau souligne l'importance accordée au respect du cadre financier dans l'élaboration de ce budget. Il se dit fier du budget adopté ainsi que du plan triennal d'immobilisations. Il termine en souhaitant une joyeuse période des fêtes et en remerciant le directeur général et le Trésorier pour le travail effectué durant la période d'élaboration du budget.

M. le Maire souligne le fait que plusieurs défis demeurent et qu'il faille poursuivre une gestion rigoureuse de la Ville. Il conclue en remerciant le conseil pour le travail soutenu dans l'élaboration du budget. Également, il souligne le bon travail du Directeur Général et de son équipe dans l'élaboration du budget. M. le Maire conclue en soulignant que le défi réside maintenant dans son application dans le quotidien.

## **QUESTIONS OU COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Le Maire, Monsieur Jean Fortin, déclare cette période des questions du public ouverte et demande aux intervenants dans la salle de s'adresser au Président d'assemblée afin de conserver le décorum.

Les questions adressées à l'endroit des membres du Conseil se résument

ainsi :

- un commentaire est formulé afin de souligner l'importance du travail effectué par les conseils antérieurs et qui produisent des résultats aujourd'hui.
- projet de la passerelle des marais salins ( droits de passage vs expropriation, autorisations du ministère de l'Environnement, réalisation en 2018 ) et du Pavillon du St-Laurent.
- agrandissement de la bibliothèque
- projet de réfection du boulevard Leclerc/autorisations requises.

Considérant qu'aucune autre intervention de la part des gens présents dans cette salle n'est adressée aux membres du Conseil, le Maire déclare cette période des questions du public close tout en offrant ses meilleurs vœux et souhaitant de joyeuses fêtes à tous les contribuables.

**17-12-526 LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

**En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Thérèse Lamy, appuyée de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 20heures 30 minutes.**

Adoptée unanimement.

---

**Monsieur Jean Fortin**  
**Maire**

---

**Émilien Bouchard**  
**Greffier**